

ADHÉSION

Membre

Je, _____,
(en lettres moulées)
adhère à l'Association pour le soutien et l'usage de
la langue française (Asulf).
Signature _____
Date _____
Profession _____
Adresse _____
_____ Code postal _____
Tél. (dom.) _____ (trav.) _____
Courriel _____

Cocher : Partenaire : 30 \$
 Sociétaire : 100 \$
 Mécène : 300 \$
 Membre à vie : 500 \$

Membre collectif

Dénomination _____
Type d'activité _____
Représenté par _____
adhère à l'Association pour le soutien et l'usage de
la langue française (Asulf).
Signature _____
Date _____
Adresse _____
_____ Code postal _____
Tél. (trav.) _____
Courriel _____

Cocher : Partenaire : 100 \$
 Sociétaire : 200 \$
 Mécène : 500 \$

Le montant total versé dans chacune des
catégories donne droit à un reçu pour usage fiscal.

L'adhésion à l'Asulf permet de :

- faire partie d'une association vouée à la promotion de
la qualité de la langue publique;
- recevoir le bulletin trimestriel *L'Expression juste*;
- participer à des activités de défense de la langue
française.

PRIX DU 3-JUILLET-1608

Le Conseil supérieur de la langue française a
honoré l'Asulf par la remise du **Prix du 3-Juillet-1608**.
Ce prix commémore la fondation de Québec et
rappelle l'importance de la ville de Québec pour
les francophones d'Amérique.

Le Conseil a voulu ainsi rendre hommage à la
persévérance, à la vitalité et au dynamisme d'un
organisme d'Amérique du Nord pour les services
exceptionnels rendus à une collectivité de langue
française et à l'ensemble de la francophonie nord-
américaine.

L'ASULF EST UNIQUE

«Même s'il y a plusieurs groupes qui s'occupent de la
défense du statut du français..., à notre connais-
sance, il n'y en a aucun dont la vocation principale
soit de faire la promotion de la qualité de la langue, à
l'exception de l'Association pour le soutien et
l'usage de la langue française, anciennement Asso-
ciation des usagers de la langue française.»

(Rapport du Conseil de la langue française intitulé
«La Qualité de la langue : un projet de société»,
1999, p. 275.)

Asulf

5000, boul. des Gradins, bureau 125
Québec G2J 1N3
Tél. ou téléc. : 418 622-1509
Courriel : asulf@globetrotter.net

juillet 2016

30 ans
Asulf
1986-2016

**ASSOCIATION POUR LE
SOUTIEN ET L'USAGE
DE LA LANGUE FRANÇAISE**

*Le
français*

UNE LANGUE
CLAIRE
ET VIVANTE

F

L'Asulf est
présente sur
Facebook



NATURE

Depuis sa fondation, l'Association pour le soutien et l'usage de la langue française a accueilli plus de 1 000 membres répartis dans tout le Québec et venant de tous les milieux. Elle a été fondée le 17 janvier 1986 par des personnes qui avaient constaté que les organismes gouvernementaux chargés de l'application de la Charte de la langue française ne faisaient pas d'interventions spécifiques pour corriger des emplois fautifs évidents et publics.

OBJECTIF

L'Association travaille à l'amélioration de la qualité de la langue publique, c'est-à-dire celle du législateur, de l'Administration, des médias, des entreprises, des associations et des publicitaires.

INTERVENTIONS

Les membres de l'Asulf adressent des observations aux organismes et personnalités publiques jugés fautifs. Les interventions sont tantôt spontanées, tantôt planifiées au sein du groupe d'interventions. Les suggestions sont empreintes d'un esprit positif, d'un ton respectueux et d'une conscience réaliste de l'usage contemporain.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Présidente	Pierrette Vachon-L'Heureux
Vice-présidente	Lola LeBrasseur
Secrétaire	Léone Tremblay
Trésorier	Christian Hébert
Administrateurs	André Breton Marie-Hélène Hébert Jean-Guy Lavigne Louis Le Borgne Sophie Tremblay
Secrétaire général	Gaston Bernier

Fondateur et président honoraire : **Robert Auclair**

« Le français ne survivra en Amérique que par sa qualité et il a besoin d'une qualité exceptionnelle pour survivre. »
(Daniel Johnson, 1963)

CORRECTIONS

- **Palais de justice** et **Maison de la justice** à Québec (1987) et à Chicoutimi (1988) remplacent *Place de la Justice*
- **Déclaration de revenus** remplace *rapport d'impôt* au fédéral (1988)
- **Centre Maizerets** remplace *Hôpital civique* à Québec (1992)
- **Faculté des études supérieures** remplace *École des Gradués* de l'Université Laval (1994)
- **Ordre professionnel** remplace *corporation professionnelle* dans une loi (1997)
- **Gare d'autocars de Sainte-Foy** remplace *Gare d'autobus de Sainte-Foy* (1999)
- **Parc culturel d'Hydro-Québec** remplace *Place Hydro-Québec* à Montréal (2000)
- **Édifice de la Haute-Ville** remplace *Place Haute-Ville* à Québec (2001)
- **Atrium Marie-Soleil-Tougas** remplace *Place Marie-Soleil-Tougas* à Saint-Bruno-de-Montarville (2003)
- **Gare d'autocars de Montréal** remplace *Station centrale d'Autobus* (2008)
- Convention collective des journalistes du *Devoir*, correction du vocabulaire (2007 et 2010)
- **Édifice des Grandes Fourches** remplace *Place des Grandes Fourches* à Sherbrooke (2011)
- **Numéro civique** rayé de l'affichage de la ville de Boisbriand (2012)
- **Complexe Windsor** remplace *Place Windsor* à Windsor (2013)
- **Place Limoilou** remplace *Plaza Limoilou* à Québec (2016)

CIBLES VISÉES

- Addition** au lieu de *facture* (au restaurant)
- Après-Noël** au lieu de *Boxing Day*
- Avant-match** au lieu de *tailgate*
- Boisson** au lieu de *brewage*
- Bonjour** au lieu de *bon matin*
- Camion-restaurant** au lieu de *food truck*
- Chèque-cadeau** au lieu de *certificat-cadeau*
- Chef des cuisines** au lieu de *chef exécutif*
- Comptoir à salades** au lieu de *bar à salades*
- Contribuable** au lieu de *payeur de taxes*
- Courriel** au lieu de *e-mail*
- Document publicitaire** (cahier, carton, dépliant, feuillet...) au lieu de *circulaire*
- Indemnité de départ** au lieu de *prime de départ*
- Monnaie** au lieu de *change*
- Occasion** au lieu de *opportunité*
- Régulier** à remplacer par l'adjectif approprié. Ex. : *café ordinaire, personnel permanent, prix courant*
- Plateau** au lieu de *cabaret*
- Service de voiturier** au lieu de *valet parking*
- Société, compagnie** au lieu de *corporation*
- Soldes** au lieu de *vente* ou de *grande vente*



« Le statut de la langue est lié à sa qualité et l'amélioration de sa qualité ne fera que renforcer le statut de la langue. »

(Camille Laurin, 1979)